

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 044/2022

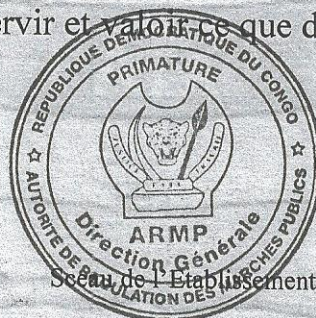
Au Bureau Diocésain Caritas Développement Idiofa/ASBL

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la Convention au titre d'agence locale d'exécution chargée de fournir des mobiliers scolaires dans deux(2) écoles primaires en reconstruction dans la Province du Kwilu, conclu avec le Bureau Central de Coordination, pour un montant total hors taxe de dollars américains quarante-sept mille deux cent quarante-un, soixante centimes (47.241,60 USD) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 07/04/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général

Pasteur Jean P...
Directeur Général et